



# CLE du SAGE de la Boutonne

## --

### Commissions thématiques

#### 1- Pourquoi des commissions thématiques ?

Les commissions thématiques permettent de discuter et préparer les sujets et dossiers qui seront abordés en séances plénières de la CLE :

- les dossiers sur lesquels la CLE doit émettre un avis ;
- les documents relatifs à la révision du SAGE ;
- les études menées par la CLE ;
- ...

Les travaux menés dans le cadre des commissions thématiques permettent ainsi d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décisions.

Les commissions thématiques associent l'ensemble des acteurs à la réflexion, au-delà des membres de la CLE, afin d'enrichir les discussions et de prendre en compte tous les points de vue.

#### 2- Comment est fixée la composition de ces commissions ?

Les commissions sont des instances de concertation élargies : elles permettent d'associer aux discussions l'ensemble des acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus, techniciens ou bénévoles. Elles sont donc **ouvertes à tous**.

Les personnes intéressées pour participer à l'une des commissions thématiques de la CLE du SAGE Boutonne peuvent s'inscrire<sup>1</sup> sur la liste de diffusion correspondante, afin d'être destinataires de l'ensemble des informations (date des réunions, documents de travail, comptes-rendus, etc.).

Cette configuration favorise les échanges et la réflexion, et permet l'émergence d'idées nouvelles et d'axes de travail. Chacun peut ainsi exprimer son point de vue et écouter celui des autres.

---

<sup>1</sup> Contacter la cellule d'animation du SAGE

### 3- Quel est leur fonctionnement ?

#### Réunions

Les commissions thématiques se réunissent régulièrement entre deux séances plénières de la CLE, afin de permettre l'avancée des phases de révision et de mise en œuvre du SAGE.

Les invitations sont envoyées au plus tard 15 jours avant la tenue des réunions, aux personnes inscrites sur les listes de diffusion. Une information indiquant l'heure et le lieu de la réunion est également publiée sur le site Internet du SAGE.

Les documents de travail sont mis à disposition sur le site Internet du SAGE préalablement à la tenue de la réunion.

Les comptes-rendus des réunions des commissions thématiques sont envoyés par mail et publiés sur le site Internet du SAGE.

#### Transversalité entre les commissions thématiques et remontée vers la CLE

Le **bureau de la CLE** assure le lien entre les commissions thématiques.

Il est chargé de réaliser le suivi de l'ensemble des dossiers transversaux regroupant les thèmes traités par les deux commissions thématiques. A titre d'exemple, il a notamment pour rôle de suivre :

- l'élaboration du tableau de bord du SAGE ;
- l'avancement des différentes étapes de la révision du SAGE ;
- le déroulement des études menées pour le compte de la CLE ;
- les actions menées dans le cadre de l'inter-SAGE ;
- les actions relatives à la communication et à la pédagogie.

Le bureau effectue le suivi et la synthèse des travaux menés par les commissions thématiques, en vue d'une restitution en séance plénière de la CLE.

### 4- Quels sont les thèmes abordés ?

Les commissions thématiques sont au nombre de deux :

- La commission **Préservation de la ressource en eau** aborde toutes les questions liées aux problématiques quantitatives et qualitatives sur le bassin. Ces deux problématiques étant intimement liées, il est préférable qu'elles ne soient pas dissociées.

- La commission **Aménagement et gestion des milieux** traite des questions relatives aux milieux physique et biologique, à l'aménagement, à la problématique inondation, au patrimoine naturel ou bâti, aux plans et programmes d'actions mis en œuvre sur le territoire, etc.

Les thèmes dévolus à chaque commission thématique étant très nombreux, ils ne font pas forcément tous l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour de chaque réunion.

Selon les opportunités, les thématiques prégnantes au moment de la tenue de la réunion feront l'objet d'un point à l'ordre du jour, et d'autres seront abordées de façon transversale à travers les dossiers ou sujets en discussion.

Les thèmes abordés par chaque commission sont détaillés ci-dessous<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> NB : Cette liste est non exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif et permet de se faire une idée sur les sujets traités par les deux commissions thématiques. L'ordre dans lequel les thèmes sont listés ne reflète en rien un éventuel ordre de priorité.

## Commission préservation de la ressource en eau :

- **Evaluation et suivi de l'état quantitatif des masses d'eau (superficielles et souterraines)** : suivi de l'évolution des débits et niveaux (stations de mesure des débits, échelles limnimétriques, piézomètres etc.) en lien avec le contexte météorologique, suivi accru en période d'étiage, bilans réguliers et évaluation de l'état quantitatif de la ressource sur le bassin.
- **Evaluation et suivi de l'état qualitatif des masses d'eau (superficielles et souterraines)** : analyse des données fournies par les différents réseaux de mesure de la qualité des différentes masses d'eau, par rapport aux objectifs par la Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE et le SAGE.
- **Evaluation et suivi de l'état global des masses d'eau (superficielles et souterraines)** par rapport aux objectifs par la Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE et le SAGE.
- **Prélèvements** : analyse des données relatives aux prélèvements effectués dans le milieu, suivi de l'évolution de ces prélèvements, confrontation avec les données relatives aux ressources disponibles, suivi des divers projets, plans et programmes visant à rétablir l'équilibre quantitatif (notamment : suivi des dossiers relatifs aux retenues de substitution sur le bassin, et/ou en lien avec l'Organisme Unique mis en place).
- **Rejets** : analyse des données relatives aux diverses pollutions déversées dans le milieu, aussi bien celles d'origine agricole, domestiques ou industrielles que celles liées à l'activité des collectivités locales, suivi des projets et programmes visant à réduire l'impact des activités sur la qualité de la ressource en eau.
- **Relation avec l'estuaire** : analyse des données disponibles relatives à l'influence des apports de la Boutonne sur la ressource en eau au niveau de l'estuaire (quantité et qualité), suivi des études et des projets concernant cette thématique.

## Commission aménagement et gestion du milieu :

- **Hydromorphologie** : suivi des études relatives à l'état hydromorphologique des cours d'eau, suivi des programmes d'actions visant l'amélioration de cet état, etc.
- **Hydrologie** : suivi des études relatives au fonctionnement hydrologique du bassin (zones de recharges des nappes, relations entre nappe infra et nappes supra, localisation et fonctionnalités des zones humides, etc.)
- **Gestion des écoulements** : suivi des études, projets et travaux relatifs à la gestion des ouvrages existants sur le bassin, à la problématique inondation, au ralentissement dynamique, etc.
- **Urbanisme** : suivi de l'élaboration des différents documents d'urbanismes (PLU, SCoT), des études et programmes d'actions associés, des aménagements réalisés ou en projet sur le bassin, et de leur impact sur la ressource en eau.
- **Usages récréatifs** : suivi des études, projets et aménagements relatifs aux différents loisirs (pêche, chasse, randonnée, canoë-kayak, etc.), suivi des programmes d'actions des associations, etc.
- **Préservation du milieu** : suivi de la colonisation du bassin par les espèces exotiques envahissantes et des interventions de lutte qui sont réalisées, suivi des études, plans ou programmes relatifs à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine naturel (biodiversité, paysage, etc.), ou du patrimoine bâti (moulins, etc.), ...